

Maîtriser les consommations d'énergie

DESCRIPTIF

- Limiter les apports de chaleur dans les bâtiments l'été et les pertes l'hiver :
 - utiliser la végétation afin de protéger les bâtiments de rayonnements directs ;
 - installer des protections solaires à l'extérieur des surfaces vitrées, particulièrement celles exposées à l'Ouest et au Sud, afin de réfléchir les rayons du soleil. Fixes ou amovibles, elles offrent un choix adapté à l'usage, au type de fenêtre, à la facilité d'emploi, à l'entrée du soleil dans la pièce en hiver, etc. (exemples : stores, écrans pare-soleil) ;
 - poser des volets pour conserver l'hébergement frais en été et chaud en hiver.
- Optimiser l'utilisation de l'énergie par un système de gestion des bâtiments (GTB) pour piloter les équipements : minimum et maximum de la plage de température autorisée dans les chambres/locatifs, extinction du chauffage de certaines zones selon la fréquentation, détection de fenêtres ouvertes, information sur la consommation, etc.
- Supprimer les consommations inutiles en éteignant les veilles des appareils électriques

Investissement
€€€
🕒🕒🕒
Temps de mise en œuvre

ou en coupant l'alimentation car certains consomment même éteints (ordinateur, imprimante, machine à café, téléviseur, chargeur de portable, etc.).

Espaces de détente :

- couvrir les piscines et jacuzzis pour limiter les déperditions de chaleur (et l'évaporation) liées aux échanges air-eau, même s'ils sont dans un bâtiment couvert ;
- couper l'alimentation électrique des appareils de sport en dehors des heures d'ouverture ;
- prévoir un minuteur ou une procédure de gestion du fonctionnement des saunas et hammams pour ne pas les faire fonctionner en l'absence de clientèle.

Pour vous situer : indicateur de performance (Décision EU 2016/611)

Consommation d'énergie finale totale inférieure à 180 kWh par m² de surface chauffée et refroidie / an.

Intégrer les plus hauts niveaux de performance énergétique pour les nouveaux bâtiments tels ceux des normes Passive house et Minergie-P.

INVESTISSEMENT

Audit énergétique : coût variable de 1 500 à 10 000€.

RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Variable.



GAINS

Gains sur les coûts d'exploitation.



AIDES

ADEME : subvention aux études « audit énergétique ».

Camping Sites & Paysage de la Torche – Plomeur (29)

-19 % de consommation électrique grâce aux ampoules LED, aux réfrigérateurs C et aux radiateurs dernière génération pilotés par domotique ; les chauffe-eaux au gaz ont été remplacés par des cumulus électriques.

Hôtel Isidore – Saint Jacques de la Lande (35)

Postes de travail éteints une fois la journée finie, réduction de la température dans les chambres au départ des clients.

Village Vacances APAS BTP – Camaret sur Mer (29)

Un volet couvre la piscine en dehors des heures d'ouverture pour diminuer les déperditions de chaleur.

Camping Domaine de Kerpenhir – Locmariaquer (56)

Mise à disposition d'un réfrigérateur avec casiers fermés à clef pour la clientèle plutôt que des réfrigérateurs individuels.

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

La **réglementation thermique 2020** prévoit que les nouvelles constructions devront être « à énergie positive ».

CRITÈRES ÉCOLABEL EUROPÉEN

- C 9 : régulation thermique.
- C 11 : absence de dispositifs de chauffage et de conditionnement d'air extérieur.
- C 32 : récupération de chaleur.
- C 33 : régulation thermique et isolation des fenêtres.
- C 47 : gestion optimisée des piscines.

POINTS DE VIGILANCE

- Faire appel à des professionnels RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).
- Trouver des alternatives à la climatisation, très énergivore pour un usage limité dans l'année.
- Bannir les dispositifs de chauffage et de conditionnement d'air extérieur sur les terrasses ou autres.

BÉNÉFICES ATTENDUS

- Faire des économies d'énergie.
- Accroître le confort de la clientèle.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Guide ADEME « Chaud dehors, frais dedans » 2018.
- ADEME « Eco-responsable au bureau » 2017.
- ÉCOLABEL TOOLBOX (voir Annexe 3) : fiches « Solutions techniques » :
 - audit énergétique de l'hôtel ;
 - travaux extérieurs destinés à améliorer le confort en été ;
 - installation de dispositifs pare-soleil ;
 - mise en place d'une gestion technique de bâtiment (GTB).